

Conseil émet un avis favorable. Monsieur Alain Dautheville indique qu'un piquetage sera effectué afin d'amener le réseau situé sur la voie publique au niveau de leur propriété.

- **Citerne Incendie** : Monsieur le Maire indique que l'installation de la citerne incendie à Morel est en cours. Il indique également que la commune bénéficiera d'une aide DGE de 30%.
- **Comité des fêtes** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande du Comité des fêtes pour une deuxième location gratuite de la salle des Mûriers sur l'année 2009 afin d'organiser une soirée théâtre ou concert dont le bénéfice servira à améliorer les demandes de matériels des habitants et associations de la commune. Un avis favorable est donné à cette demande avec une participation de 50€ pour le nettoyage.
- **Ecole Privée** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de l'école privée de Saint-Cyr pour l'utilisation de la salle du Campo Santo les jeudis de 14h00 à 15h et les vendredis de 13h30 à 14h30. Un avis favorable est donné à cette demande.
- **Hôpital de jour Adultes Annonay** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'hôpital de jour Adultes d'Annonay souhaitant utiliser le terrain annexe du stade Morel de façon ponctuelle les lundis de 14h00 à 17h00 dans le cadre d'activités sportives encadrés par des infirmiers diplômés. Un avis favorable est donné à cette demande.
- **Règlement de Chasse de l'ACCA** : Monsieur le Maire présente un courrier de la DDAF Direction Départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Ardèche qui informe que la disposition de l'ACCA concernant la chasse du sanglier « chasse ouverte les jeudis, samedis et dimanches et fermeture au 11 janvier 2009 » n'a pas été approuvée car elle n'est pas conforme à l'arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse.
- **Syndicat des 3 rivières** : Monsieur le Maire indique qu'une « journée propre » organisée par le Syndicat des 3 rivières aura lieu samedi 20 septembre de 8h30 à 12h30.
- **Village propre** : Madame Martine Ollivier indique que la municipalité organise le samedi 27 septembre de 8h30 à 11h00 une matinée « Village propre » cette opération est sponsorisée par les magasins Leclerc qui offrent aux participants gants poubelles tee shirts ... La municipalité clôturera cette opération par le verre de l'amitié.
- **Taekwondo** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande pour la création d'un club de Taekwondo sur la commune et sollicitant le prêt d'une salle. Un complément d'information sera demandé avant d'émettre un avis.
- **Modification du PLU Peaugres** : Monsieur le Maire informe que la commune de Peaugres a le projet de modifier son PLU. Monsieur Robert Bossy participera à la réunion d'information.
- **Education Nationale** : Monsieur le Maire informe que « le guide pratique des parents » sera distribué dans toutes les écoles primaires, ce livret est destiné à informer tous les parents sur les nouveaux programmes de l'école primaire.
- **Courrier résidant Saint-Cyr** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier d'un résidant de Saint-Cyr indiquant que la commune n'a pas respecté l'article 28 de la loi de 1905 concernant l'élévation de signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit. Ce courrier concerne l'installation d'une croix sur le terrain en face de l'école publique. Monsieur le Maire indique que par délibération du 10 octobre 2006, le terrain en face de l'école a été cédé gratuitement par une personne sous condition d'y faire implanter une croix.
- **Villa Family** : la visite d'une structure Villa Family sera organisée pour les élus.
- **Opération Brioches** : Mme Karine Furminieux indique que l'opération brioches aura lieu les vendredi 10 et samedi 11 octobre 2008.

- **Attachement au maintien des services publics** : délibération est prise à l'unanimité pour rappeler son attachement au maintien des services publics en milieu rural et exprimer sa solidarité et son soutien aux élus du secteur de Saint Agrève pour le maintien du fonctionnement du service d'obstétrique de la maternité de Saint Agrève.
- **Aménagement zone « La Chaux » suite à l'acquisition du terrain réserve foncière ER2** : Monsieur le Maire présente le devis de la société Julien et Associé concernant l'aménagement de la zone Aua « La Chaux » réseaux, voiries, création d'un bassin de rétention d'eau. Délibération est prise à 14 voix pour et une contre pour accepter et retenir les 3 premiers pavés du devis pour une première phase soit le schéma d'aménagement global, étude hydrologique et hydraulique, plan topographique.

Urbanisme :

Permis de construire :

- LARGERON Bernard – Sagnol – abri + extension abri : en cours d'instruction par la DDE
- CELETTE Laurent – Le Pré des Saints II – garage : avis favorable
- COGNET Jean Paul – Rue des Forges – terrasse avec garage : avis favorable

Certificat d'urbanisme :

- Roche Jean - La Chaux - demande de prolongation de CU : avis favorable

QUESTIONS DIVERSES

- **Election des délégués du Conseil Municipal auprès de diverses commissions à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant et un suppléant pour diverses commissions à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay. Sont désignés :
Commission économique : M. Robert Bossy suppléante Mme Cécile Celette,
Commission solidarité : Mme Martine Olliver suppléant M. Alain Osternaud
Commission Aménagement de l'Espace : M. Jean-Claude Oriol suppléant M. Robert Bossy
Commission Sport : M. Yann Duchamp suppléant M. Gérard Cordier
Commission Culture : M. Frédéric Rissoan suppléant M. Jean-Claude Oriol
Commission Environnement : M. Alain Dautheville suppléant M. Jean-Claude Oriol
- **Comité des fêtes** : l'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu vendredi 26 septembre 2008.
- **Droit d'accueil des élèves** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'inspection académique informant les communes de l'obligation de mettre en place un service d'accueil des enfants pour l'école publique lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25% des enseignants de l'école.
- **Ecole publique Paul Cézanne –sinistre incendie** : Monsieur le Maire indique que le montant des travaux pour la rénovation suite à l'incendie de l'école publique se monte à environ 150 000 €. Il remercie les personnes qui se sont mobilisées suite à ce sinistre. Il souligne la bonne coordination et assistance des intervenants.
- **Classe en 8** : La municipalité offrira un apéritif lors de la journée des classes en 8 le 19 octobre 2008.
- **Salle des Mûriers** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de la Troupe Antibiotic concernant la mise à disposition gratuite de la salle des Mûriers au cours du 1^{er} trimestre 2009 afin d'y donner une représentation théâtrale au profit de deux associations à but humanitaire (l'APAJH Association pour Adultes et Jeunes Handicapés et l'Association des Donneurs de sang). Un avis favorable est donné à cette demande avec une participation de 50€ pour le nettoyage.
- **Commission sécurité** : Monsieur le Maire informe que la commission sécurité de l'arrondissement de Tournon effectuera une visite des bâtiments communaux le 29 octobre 2008.
- **Evacuation eaux usées Rue des Célestins** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de deux riverains de la Rue des Célestins sollicitant la commune pour un raccordement au réseau séparatif. Le

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2008**

Le 18 septembre 2008 à 20H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale sous la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/09/2008

Etaient présents: Monsieur Jean-Claude ORIOL, maire, Madame Martine OLLIVIER, adjointe, Messieurs Robert BOSSY, Gérard CORDIER, Alain DAUTHEVILLE, adjoints, Mesdames Cécile CELETTE, Karine FURMINIEUX, Patricia PONSONNET, Elodie SEGEALET et Messieurs Thierry ANDRE, Yann DUCHAMP, Pierre GAGNERE, Alain OSTERNAUD, Frédéric RISSOAN, Guy THOUÉZ Conseillers Municipaux.

Pouvoir de :

Excusé :

Absents :

M. Pierre GAGNERE a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2008 et signature du registre des délibérations.

- **Sécurisation entrée nord du village 2^{ème} tranche** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver le devis de l'entreprise EVTP pour un montant total de 17 937.75 € HT , le devis Prosign pour un montant de 590.60 € HT et Virieux pour un montant de 726.06 € HT et solliciter l'aide maximum auprès du Conseil Général pour le financement de ces travaux.
- **Décision Modificative n° 3 budget communal** : délibération est prise à l'unanimité pour augmenter les crédits sur le compte 2111 de 11 600 € prix d'acquisition et frais de notaire concernant l'acquisition d'un terrain pour création d'un bassin de rétention d'eau et diminuer les crédits au 2313.
- **Vœu relatif au maintien du numéro de département sur les plaques d'immatriculation** : délibération est prise à 14 voix pour et une abstention pour demander que le numéro de département soit affiché de manière lisible et obligatoire sur toutes les plaques mises en circulation à compter du 1^{er} janvier prochain dans le cadre de la mise en place du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)
- **Convention avec la Fédération Départementale Familles Rurales pour l'encadrement de la cantine au Château des Célestins**: délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention entre la commune et la Fédération Départementale Familles Rurales pour l'encadrement de la cantine au Château des Célestins soit 17.35 € par heure de présence du personnel des Célestins.
- **Révision simplifiée du PLU** : délibération est prise à l'unanimité pour prescrire la révision simplifiée du PLU concernant le terrain appartenant à l'entreprise « Nuances Publicitaires » situé en zone Np.
- **Renouvellement fermeture tardive du restaurant le Tryvoli** : surseoir à statuer – sous réserve des résultats de l'enquête de voisinage effectuée par la gendarmerie.
- **SPA revalorisation de la subvention de fonctionnement** : Monsieur le Maire informe d'une demande de la SPA pour la revalorisation de leur subvention de 0.54 € à 1€ par habitant. Le Conseil Municipal s'étonne de cette hausse de 86 % et après discussion il décide de porter la subvention à 0.70 € par habitant.
- **Cantine garderie municipale fixation des tarifs** : en complément de la délibération du 24 juin 2008, délibération est prise à l'unanimité pour fixer les tarifs pour la cantine garderie à partir du 1^{er} octobre 2008 à :
3.90 € forfait cantine pour les élèves bénéficiant de soutien scolaire entre 11h25 et 11h55
1.10 € garderie de l'école publique pour les horaires du matin de 7h20 à 8h10
- **Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche - approbation des nouveaux statuts** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver les nouveaux statuts de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.